

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP001
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Alpes 2014-2020
Version	2021.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

Version du 12 avril 2022

Pour rappel, étant cette année une année de RAMO simplifié, les parties à remplir sont les suivantes :

- Partie 2.1 – vue d'ensemble du programme
- Partie 3.1 – réalisation par axe prioritaire
- Partie 3.2 – indicateurs de réalisation et de résultat
- Partie 4 – synthèse des évaluations
- Partie 6 – problèmes et solutions
- Partie 14.1 – stratégies marcorégionales – partie sur SUERA – inclus l'année dernière à la demande de la CE
- Pièce jointe – Résumé citoyen

Les données à valider sont en violet dans le document.

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	4
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.	4
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	6
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	6
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	7
Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 1 / 6c	7
Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 1 / 6d	10
Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 2 / 3d	13
Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 3 / 5b	16
Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 4	19
Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis - 4 / OSat	20
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	21
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance	22
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	23
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	23
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	26
Table 9: Cost of operations implemented outside the programme area (the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund under the Investment for growth and jobs goal)	27
Table 10: Expenditure incurred outside the Union (ESF and ESF REACT-EU).....	28
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	29
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	31
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	34
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	35
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	36
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	38
10.1. Grands projets.....	38
10.2. Plans d'action communs.....	41
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	44
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	44
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	44
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	44
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	44

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	45
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	46
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	46
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	48
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)	49
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	50
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	50
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	50
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales.....	50
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	50
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant.....	52
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	52
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	53
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	54
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	55
Documents	56
Résultats de la dernière validation	57

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Max 7 000 caractères

En 2021, la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional des Alpes (POIA) a été marquée par :

1. La fin de la phase d'instruction et programmation et la poursuite d'un rythme élevé en matière de certification,
2. La préparation du programme 2021-2027.

1. La fin de la phase d'instruction et programmation et la poursuite d'un rythme élevé en matière de certification

L'année 2021 marque pour le POIA la dernière année en termes de programmation, en effet :

- La bonne dynamique de programmation du POIA a conduit l'autorité de gestion à ne plus ouvrir d'appels à projets sur l'année 2021
- 5 opérations ont été programmées en 2021 pour un financement FEDER de 1,15M€ et 35 opérations ont été reprogrammées au cours des 3 Comités Inter-Régionaux de Programmation organisés sur l'année (avec certaines reprogrammations à la hausse afin de consommer l'intégralité de l'enveloppe FEDER)

Depuis le début de la programmation, 267 opérations ont été conventionnées pour 92M€ de coût total, soit 135% du financement total du programme (AT comprise). Sur cette même période, les bénéficiaires ont déclaré 60M€ de dépenses correspondant à 88% du financement total du programme (AT comprise). En 2021, 11 opérations ont été conventionnées pour 5 M€ de coût total.

La répartition régionale de la programmation 2014/2020 (hors AT, 2 opérations) se décline de la manière suivante :

- 43% des opérations concernent la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 115 opérations programmées
- 43 % des opérations concernent la Région Auvergne Rhône Alpes : 114 opérations programmées
- 14% des opérations sont interrégionales soit 36 opérations programmées

En ce qui concerne la **certification**, en 2021, l'autorité de gestion a poursuivi la montée en puissance au niveau de la certification et évité le dégageant d'office. 3 appels de fonds ont été réalisés en 2021 pour un montant total de dépenses certifiées de 8,6M€ et 46 CSF. Depuis le début de la programmation, 45,5M€ de dépenses ont été certifiées et déclarées à la Commission européenne.

Le Dégagement d'Office (DO) est évité et **58,50%** de la maquette sont certifiés et le taux d'erreur sur les dossiers audités (2020/2021) est à **0,34%**.

2. La préparation du programme 2021-2027

L'année 2021 a également été l'année de préparation de la période de programmation 2021-2027.

Dans ce processus, des décisions clés concernant le territoire alpin ont été prises, la plus importante étant son intégration dans le programme FEDER-FSE+-FTJ de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

L'autorité de gestion, en coopération avec la Région Auvergne Rhône Alpes, poursuivra son engagement en faveur de l'espace interrégional et sa volonté de maintenir et d'encourager un partenariat spécifique qui garantira une meilleure utilisation des fonds disponibles.

Ces travaux préparatoires ont permis d'envoyer le programme à la Commission européenne fin 2021 pour une consultation informelle et de le présenter officiellement en mars 2022. Il est prévu que les premiers APP dédiés soient lancés en 2022 et qu'il y ait donc des projets en cours pour les deux périodes de programmation en 2023.

Les difficultés liées à cette phase de chevauchement sont détaillées dans la section 6 du présent document.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers. MAX 1750 caractères par axe
1	Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne	Depuis 2014, 199 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 55,3 M€ soit 125% de la dotation. Pendant cette période, un montant de 23,2 M€ de dépenses ont été certifiées, soit 42% du CTE conventionné. Par priorité d'investissement se répartit comme suit : PI6c : depuis 2014, 172 opérations ont été conventionnées et 7 opérations ont été déprogrammées. Le CTE conventionné se monte à 46 M€ soit 127% de l'allocation. Le montant des dépenses certifiées est de 18,4 M€ soit 40% du CTE conventionné. PI6d : depuis 2014, 27 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 9,3 M€ représentant 115% de la dotation. Les dépenses certifiées s'élèvent à 4,8 M€ soit 52% du CTE conventionné.
2	Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction	Depuis 2014, 40 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 24 M€ soit 200,7% de la dotation. Pendant cette période, un montant de 18,7 M€ de dépenses ont été certifiées, de soit 77,6% du CTE conventionné.
3	Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels	Depuis 2014, 26 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 9,6 M€ soit 101,9% de la dotation. Pendant cette période, un montant de 2,1M€ de dépenses ont été certifiées, soit 22,3% du CTE conventionné.
4	Assistance technique du programme	Depuis 2014, 2 dossiers ont été conventionnés pour l'assistance technique pour un montant de 3,2 M€ de CTE soit 132,5% de la dotation. Pendant cette période, un montant de 2,7 M€ de dépenses ont été certifiées, c'est qui représente l'épuisement de l'enveloppe.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 1 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	Plus développées	173,00			130			
S	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	Plus développées	173,00			173			
F	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	Plus développées	305,00			73,5			
S	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	Plus développées	305,00			289			
F	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	Campagne de promotion interrégionale	Plus développées	32,00			13			
S	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	Campagne de promotion interrégionale	Plus développées	32,00			22			La baisse de la valeur conventionnée entre 2020 et 2021 s'explique par la baisse de la valeur conventionnée de 4 à 2 pour une opération.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	109,00			69,00			56,00		
S	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	173,00			173,00			260,00		
F	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	54,50			43,00			42,00		
S	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	278,00			350,00			507,00		
F	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	12,00			9,00			6,00		
S	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	24,00			23,00			19,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	25,00			4,00			21,00		
S	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	192,00			188,00			26,00		
F	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	75,00			71,00			34,00		
F	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	0,00			0,00			0,00		
S	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	12,00			12,00			11,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	0,00		
S	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	0,00		
F	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	0,00		
S	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	0,00		
F	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	0,00		
S	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	0,00		

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS1 - Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir1	Nombre de nuitées touristiques estivales	Nuitée	Plus développées	50 798 000,00	2012	53 340 000,00	15 368 540		L'INSEE a pu mener son enquête sur la période de mai à septembre 2021 auprès des hôtels, campings et AHCT.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir1	Nombre de nuitées touristiques estivales	2 549 959,00		15 888 310,00		14 993 004,00		15 756 283,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir1	Nombre de nuitées touristiques estivales	15 179 060,00		15 205 424,42		14 800 560,00	

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 1 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	Plus développées	136,00			99			
S	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	Plus développées	136,00			112			
F	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	Ouvrages de restauration	Plus développées	12,00			15			
S	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	Ouvrages de restauration	Plus développées	12,00			38			
F	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	plans d'actions	Plus développées	27,00			25			
S	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	plans d'actions	Plus développées	27,00			37			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	83,00			49,00			49,00		
S	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	109,00			101,00			94,00		
F	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	15,00			6,00			0,00		
S	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	38,00			14,00			14,00		
F	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	23,00			20,00			0,00		
S	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	33,00			23,00			23,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	85,00			50,00			35,00		
F	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	14,00			10,00			4,00		
F	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	23,00			4,00			4,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	0,00		
S	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	0,00		
F	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	0,00		
S	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	0,00		
F	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	0,00		
S	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	0,00		

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS2 - PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ALPINES

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir2	Taux d'espèces naturelles d'intérêt communautaire menacées sur les Alpes	Pourcentage	Plus développées	53,00	2012	50,00	52,4		Valeur de référence : Espèces évaluées en 2007. Valeur 2015 : Espèces évaluées en 2013. Valeur 2016 : Espèces évaluées en 2013, actualisée à l'aide des nouvelles listes rouges parues entre 2015 et 2017. Valeur 2017 : Idem. Valeur 2019 : Espèces évaluées en 2019, taux actualisé à l'aide de la nouvelle liste des espèces évaluées en 2019 (période 2013-2018), et des nouvelles listes rouges parues entre 2017 et 2019. Valeur 2021 : Pas de mise à jour de la liste des espèces évaluées depuis 2019. En 2020, 77 espèces "menacées" (statut Liste rouge non LC) sur 145 espèces évaluées dans le rapport. Valeur 2022 : 52,4% soit 145 espèces alpines d'intérêt communautaire dont 76 espèces « menacées » (statut Liste rouge non LC).

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir2	Taux d'espèces naturelles d'intérêt communautaire menacées sur les Alpes	53,10		56,60		56,60		58,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2	Taux d'espèces naturelles d'intérêt communautaire menacées sur les Alpes	58,00		56,70		53,00	

Axe prioritaire	2 - Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	369,00			225			Le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir compte du double compte est de 262 ; en prenant en compte le double-compte, il est de 225.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	369,00			419			La diminution de la valeur conventionnée entre 2020 et 2021 s'explique par la répercussion sur le CO01 de l'erreur de conventionnement du CO04 sur un dossier (Cf observation ci-dessous pour CO04 conventionné).
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			37			Le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir compte du double compte est de 38 ; en prenant en compte le double compte, il est de 37
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			58			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	329,00			188			Le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir compte du double compte est de 225 ; en prenant en compte le double compte, il est de 188.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	329,00			361			La baisse de la valeur conventionnée s'explique par une erreur de conventionnement sur un dossier pour lequel le CO04 avait été conventionné par erreur ainsi que, pour un autre dossier, par la passation d'un avenant faisant baisser la valeur de cet indicateur de moitié.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	15 120 000,00			3 906 115,53			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	15 120 000,00			10 354 964,29			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	217,00			83,00			73,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	422,00			279,00			123,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	35,00			33,00			3,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	38,00			50,00			20,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	182,00			190,00			107,00		

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	384,00			361,00			220,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	2 075 636,66			396 530,44			86 087,50		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	10 109 220,41			9 475 657,06			6 130 193,67		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3,00			3,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	119,00			119,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00			3,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	16,00			16,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	220,00			220,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	4 035 122,22			168 644,36			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		

Axe prioritaire	2 - Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3 - ACCROITRE L'OFFRE CERTIFIEE DE BOIS D'OEUVRE ALPIN TRANSFORME LOCALEMENT

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir3	Nombre d'entreprises alpines de transformation de bois d'œuvre certifiées « Bois des Alpes »	Entreprise	Plus développées	24,00	2014	85,00		93	

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir3	Nombre d'entreprises alpines de transformation de bois d'œuvre certifiées « Bois des Alpes »	85,00		81,00		65,00		34,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir3	Nombre d'entreprises alpines de transformation de bois d'œuvre certifiées « Bois des Alpes »	24,00		24,00		24,00	

Axe prioritaire	3 - Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 3 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	Plus développées	73,00			19			
S	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	Plus développées	73,00			59			
F	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	réunion	Plus développées	41,00			75			
S	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	réunion	Plus développées	41,00			106			
F	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	Plus développées	70,00			43			
S	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	Plus développées	70,00			60			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	15,00			13,00			13,00		
S	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	56,00			47,00			43,00		
F	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	55,00			38,00			0,00		
S	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	106,00			92,00			79,00		
F	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	32,00			25,00			16,00		
S	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	60,00			48,00			40,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	25,00			7,00			0,00		
F	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	0,00			0,00			0,00		
S	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	46,00			6,00			0,00		
F	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	0,00			0,00			0,00		
S	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	25,00			5,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	0,00		
S	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	0,00		
F	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	0,00		
S	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	0,00		
F	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	0,00		
S	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	0,00		

Axe prioritaire	3 - Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS4 - Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir9	Taux de la population alpine concernée par une démarche de gestion intégrée des risques naturels	pourcentage	Plus développées	7,00	2014	14,40	25,96%		Pas de mise à jour par rapport à 2020.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir9	Taux de la population alpine concernée par une démarche de gestion intégrée des risques naturels	25,96		5,60		5,60		7,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir9	Taux de la population alpine concernée par une démarche de gestion intégrée des risques naturels	7,00		7,00		7,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 4

Axe prioritaire		4 - Assistance technique du programme									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	séminaires		42,00			20			Pas de séminaire organisé en 2020 et en 2021 au vu des dates de dépôt et crise sanitaire.
S	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	séminaires		42,00			20			
F	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	Equivalent temps plein		38,50			59,75			
S	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	Equivalent temps plein		38,50			59,75			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	20			20			19		
S	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	14,00			14,00			8,00		
F	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	46,88			34,73			25,22		
S	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	38,90			38,90			6,90		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	17			13			0,00		
S	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	8,00			8,00			0,00		
F	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	15,96			9,55			0,00		
S	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	6,90			6,90			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	0,00		
S	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	0,00		
F	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	0,00		
S	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	0,00		

Axe prioritaire	4 - Assistance technique du programme
Objectif spécifique	OSat - OS : Mettre en œuvre un pilotage par les résultats, une gestion efficace et sécurisée du FEDER et accroître la lisibilité des actions co-financées par le POIA

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis - 4 / OSat

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
1	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement	porteurs de projets					299		Pas de nouveaux porteurs renseignés par rapport en 2021 concernant la période 2014/2020. Chiffre cumulé depuis le début du programme.
2	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE sur les Alpes	Taux d'information					15		Suite à l'enquête IFOP menée en novembre 2020, il apparaît que 15% des personnes interrogées dans le Massif des Alpes se sentent bien informées sur les projets soutenus par l'Union Européenne. Page 81 du rapport. Pas de nouvelle enquête en 2021.
Irat2	Taux d'erreur constaté suite aux audits menés aux différents niveaux de contrôle	Nombre de dossiers				2,00	0,28		Source : Taux d'erreur résiduel établi par le RAC 2022 soumis à la CE dans le cadre de la clôture de comptes 2020-2021. Valeurs annuelles non cumulables.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
1	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement	24,00		4,00		280,00		246,00	
2	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE sur les Alpes	15,00		13,00		13,00		11,00	
Irat2	Taux d'erreur constaté suite aux audits menés aux différents niveaux de contrôle	3,15		0	0	0		4,89	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement	147,00		0,00		0,00	
2	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE sur les Alpes	11,00		16,00		16,00	
Irat2	Taux d'erreur constaté suite aux audits menés aux différents niveaux de contrôle	0					

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	225
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	37
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	188

Tableau 5 : Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2021 Cumul - hommes	2021 Cumul - femmes	2021 Total annuel	2021 Total annuel - hommes	2021 Total annuel - femmes
1	F	IF1	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	23 233 564,46			5 954 282		
1	O	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	FEDER	Plus développées	130					
1	O	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	FEDER	Plus développées	73,5					
1	O	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	FEDER	Plus développées	99					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	225					
2	F	IF2	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	14 351 802,42			0		
3	F	IF3	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	2 139 810,20			1 379 567		
3	O	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	FEDER	Plus développées	19					
3	O	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	FEDER	Plus développées	43					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2019 Cumul total	2018 Cumul total	Observations
1	F	IF1	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	17 279 282,66	10 973 784,19	7 420 225,58	
1	O	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	FEDER	Plus développées	109,00	69,00	56,00	
1	O	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	FEDER	Plus développées	54,50	43,00	42,00	
1	O	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	FEDER	Plus développées	83,00	49,00	49,00	
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	217,00	70,00	68,00	
2	F	IF2	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	14 351 802,42	11 908 589,43	5 296 575,68	
3	F	IF3	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	760 243,63	629 413,48	429 245,21	
3	O	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	FEDER	Plus développées	15,00	13,00	13,00	
3	O	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	FEDER	Plus développées	32,00	25,00	16,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	F	IF1	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	890 835,96	176 410,66	0,00	0,00
1	O	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	FEDER	Plus développées	25,00	25,00	21,00	0,00
1	O	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
1	O	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	3,00	3,00	0,00	0,00
2	F	IF2	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	3 950 838,34	0,00	0,00	0,00
3	F	IF3	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF1	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	6 886 566,18			44 241 762,00		
1	O	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	FEDER	Plus développées	55			173,00		
1	O	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	FEDER	Plus développées	30			305,00		
1	O	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	FEDER	Plus développées	5			136,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	80			369,00		
2	F	IF2	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	1 894 516,14			12 000 000,00		
3	F	IF3	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	1 578 763,45			9 378 238,00		
3	O	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	FEDER	Plus développées	16			73,00		
3	O	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	FEDER	Plus développées	1			70,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6 : Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	44 241 762,00	50,00%	55 286 979,93	124,97%	53 357 140,75	23 236 335,11	52,52	199
2	FEDER	Plus développées	Total	12 000 000,00	50,00%	24 086 541,87	200,72%	8 692 805,14	18 688 013,04	155,73	40
3	FEDER	Plus développées	Total	9 378 238,00	50,00%	9 555 623,03	101,89%	9 555 623,03	2 139 810,20	22,82	26
4	FEDER	Plus développées	Total	2 380 000,00	50,00%	3 153 092,06	132,48%	3 153 092,06	2 717 946,23	114,20	2
Total	FEDER	Plus développées		68 000 000,00	50,00%	92 082 236,89	135,42%	74 758 660,98	46 782 104,58	68,80	267
Total général				68 000 000,00	50,00%	92 082 236,89	135,42%	74 758 660,98	46 782 104,58	68,80	267

Tableau 7 : Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	catégorie de régions	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	06		15	FR71	506 572,38	506 572,38	108 362,89	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	06		15	FR82	141 527,66	141 527,66	132 812,67	1
1	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	06		15	FR71	322 051,00	322 051,00		2
1	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	06		15	FR82	182 700,00	182 700,00		1
1	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR71	3 093 657,73	2 720 312,79	2 086 879,35	10
1	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR82	6 130 301,07	6 091 216,07	2 720 242,19	17
1	FEDER	Plus développées	090	01	03	07	06		15	FR71	1 964 188,69	1 964 188,69	332 637,51	5
1	FEDER	Plus développées	090	01	03	07	06		15	FR82	130 000,73	130 000,73	45 528,33	1
1	FEDER	Plus développées	091	01	03	07	06		15	FR71	5 992 197,24	5 992 197,24	1 653 225,14	17
1	FEDER	Plus développées	091	01	03	07	06		15	FR82	9 871 574,92	9 850 351,78	2 125 335,79	27
1	FEDER	Plus développées	092	01	03	07	06		15	FR71	587 651,00	587 651,00	382 651,00	2
1	FEDER	Plus développées	092	01	03	07	06		15	FR82	696 054,68	696 054,68	187 394,73	4
1	FEDER	Plus développées	093	01	03	07	06		15	FR71	565 466,44	435 479,00	40 852,12	1
1	FEDER	Plus développées	093	01	03	07	06		15	FR82	330 000,00	330 000,00	329 148,56	1
1	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06		15	FR71	4 034 317,02	3 650 977,48	1 552 925,20	9
1	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06		15	FR82	5 255 071,88	5 096 500,88	2 243 973,68	15
1	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06		23	FR71	80 000,00	80 000,00	47 729,31	1
1	FEDER	Plus développées	095	01	03	07	06		15	FR71	1 842 769,45	1 842 769,45	1 161 367,76	2
1	FEDER	Plus développées	095	01	03	07	06		15	FR82	75 300,00	75 300,00	59 757,63	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	02	07	06		15	FR71	192 695,08	192 695,08	190 650,46	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	02	07	06		15	FR82	177 147,28	177 147,28	144 175,22	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	02	07	06		22	FR71	1 454 978,32	1 115 716,48	1 138 731,87	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	03	07	06		15	FR71	5 117 174,89	4 990 069,15	3 359 102,34	39
1	FEDER	Plus développées	097	01	03	07	06		15	FR82	6 543 582,47	6 185 661,93	3 192 851,36	38
2	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		07	FR71	1 994 700,18	436 921,29	363 755,14	2
2	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		07	FR82	14 562 763,86	6 567 011,47	11 179 570,87	32
2	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		08	FR71	6 150 000,00	615 000,00	6 150 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	063	01	03	07	03		24	FR82	255 520,00	199 944,00	235 194,33	1
2	FEDER	Plus développées	063	02	03	07	03		24	FR82	251 860,00	182 864,00		1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	catégorie de régions	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
2	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	03		01	FR82	119 675,50	91 289,24	26 772,31	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	03		07	FR82	401 862,39	321 489,91	397 729,64	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	03		24	FR82	350 159,94	278 285,23	334 990,75	1
3	FEDER	Plus développées	087	01	03	04	05		22	FR71	588 941,17	588 941,17		1
3	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		22	FR71	2 206 007,18	2 206 007,18	1 213 802,91	6
3	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		22	FR82	3 915 277,50	3 915 277,50	605 379,85	12
3	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		23	FR71	575 837,63	575 837,63		1
3	FEDER	Plus développées	088	01	03	07	05		22	FR71	1 597 212,00	1 597 212,00		2
3	FEDER	Plus développées	097	01	02	07	05		22	FR71	108 000,00	108 000,00	87 163,06	1
3	FEDER	Plus développées	097	01	03	07	05		22	FR71	235 854,55	235 854,55	116 171,43	1
3	FEDER	Plus développées	097	01	03	07	05		22	FR82	328 493,00	328 493,00	117 292,95	2
4	FEDER	Plus développées	121	01	01	07			18	FR82	3 153 092,06	3 153 092,06	2 717 946,23	2
Montant total	FEDER	Plus développées									92 082 236,89	74 758 660,98	46 782 104,58	267
Total général											92 082 236,89	74 758 660,98	46 782 104,58	267

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)

Table 9: Cost of operations implemented outside the programme area (the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund under the Investment for growth and jobs goal)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)	Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)

Table 10: Expenditure incurred outside the Union (ESF and ESF REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Afin de répondre aux exigences de l'article 54 du règlement cadre (UE) n°1303/2013 qui précise que les évaluations sont effectuées dans le but d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des programmes et d'évaluer leur efficacité, leur efficacité et leur impact, le Plan d'évaluation du POIA 2014-2020 prévoyait la réalisation d'une évaluation d'impact.

A cet effet, l'autorité de gestion a décidé de mener une évaluation d'impact exemplaire en termes de méthode sur la priorité d'investissement dont le poids financier est le plus important.

En conséquence, le choix s'est porté sur l'axe prioritaire 1 « *Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne* », doté de 21 millions d'euros de FEDER. Et plus concrètement, sur l'Objectif Spécifique 1 « *Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel* », doté de 17,8 millions d'euros de FEDER.

Un prestataire externe a été sélectionné afin de mener à bien cette évaluation.

Les enjeux de cette évaluation sont multiples : au-delà de l'obligation réglementaire, il s'agit ici aussi d'un enjeu de capitalisation des enseignements de l'expérience du POIA 14-20, d'un enjeu territorial (retour sur les choix stratégiques pris en début de programmation) et enfin d'un enjeu de développement de la culture de l'évaluation au sein des services et du partenariat formé par les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat.

Les objectifs de cette évaluation sont également multiples :

- donner concrètement de la lisibilité à ce que le POIA 14-20 a produit sur le massif alpin ;
- révéler des synergies et des processus vertueux qu'il a permis d'installer ainsi que, le cas échéant, des externalités négatives engendrées ;
- capitaliser l'expérience acquise en matière de développement local et durable ;
- identifier les effets actuels et les impacts probables de la crise sanitaire sur la fréquentation touristique et les dynamiques de développement qui en résultent.

Cette évaluation d'impact se déroulera tout au long de l'année 2022. La réunion de lancement a eu lieu en mars 2022.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Malgré l'amélioration de la situation, 2021 a été marquée, comme 2020, par les conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale de la COVID-19.

Bien qu'il ait été possible de finaliser l'instruction et la programmation des fonds disponibles et d'atteindre un taux de certification similaire à celui des années précédentes, permettant d'éviter le DO, l'autorité de gestion continue de constater les impacts négatifs de cette crise sur la mise en œuvre des projets. Les constats réalisés dans le RAMO 2020 concernant les abandons, le retard dans la mise en œuvre des activités et dans la remontée des dépenses par les bénéficiaires, se sont confirmés en 2021, et il est probable que cette situation perdure jusqu'à la clôture du programme.

Plus concrètement, les principales difficultés auxquelles l'autorité de gestion et son partenariat, ainsi que les bénéficiaires, ont dû faire face et les solutions qui ont été proposées sont exposées ci-après :

- L'abandon et la reprogrammation d'opérations

Les difficultés des bénéficiaires à mettre en œuvre les projets sont constatées à la fois avant le démarrage du projet ainsi que pendant la mise en œuvre à travers des reprogrammations nécessaires pour s'adapter aux contraintes existantes.

En 2021, 7 dossiers ont été abandonnés par les porteurs avant programmation et 32 opérations ont été reprogrammées, dont 19 avec prorogation des délais d'exécution et de remontées de dépenses, qui auront certainement un impact sur la certification et la réalisation des indicateurs. De nombreux bénéficiaires ont signalé des difficultés d'approvisionnement, exécution des marchés, délais... ; en termes de matières premières pour réaliser des travaux ainsi qu'une augmentation significative des coûts.

La charge administrative de ces changements pesant sur l'autorité de gestion ne doit pas être minimisée. De nombreuses demandes de décalage de calendrier sont déjà arrivées sur le 1er trimestre 2022 ce qui rend le respect des délais de clôture de plus en plus problématique.

- Le défi de la certification

Dès janvier 2021, l'autorité de gestion a mis l'accent sur le travail de certification qui devient un enjeu majeur avec en ligne de mire la clôture du programme. Réglementairement, les dépenses sont éligibles jusqu'au 31/12/2023 mais il est nécessaire d'anticiper les contrôles (AG, AC et AA) qui peuvent venir retarder le travail de certification et la clôture du programme.

De plus, principalement en raison des retards dans la mise en œuvre des projets dus à la crise, il a été nécessaire de permettre la mise en œuvre de certaines opérations jusqu'en 2023 (cette prolongation est accordée au cas par cas et au regard des arguments donnés par les bénéficiaires). Ce fait, qui permettra dans la plupart des cas le déroulement des activités comme prévu, a un impact évident sur la certification

des dépenses car il implique un retard considérable dans la remontée des dépenses par les bénéficiaires et un raccourcissement du temps disponible pour effectuer les vérifications de gestion.

Quoi qu'il en soit, malgré les efforts fournis, il est probable qu'en 2022 et 2023, certains projets devront être suspendus ou, à l'évidence, ne seront pas lancés en raison de l'incapacité des bénéficiaires à les mener à bien, principalement en raison des contraintes de temps vis-à-vis de la fin de l'éligibilité des dépenses et les délais de la clôture. Une réalisation partielle est également envisageable et l'autorité de gestion va devoir anticiper les problèmes juridiques que cela peut poser.

Dans ce cadre, l'autorité de gestion a pris des mesures spécifiques pour accélérer les délais de certification (harmonisation du classement des pièces, nouveaux outils mis à disposition des bénéficiaires pour les aider à constituer leurs dossiers de demande de paiement comme des grilles marchés publics et des grilles d'auto-contrôle).

Toutefois, l'atteinte des objectifs de certification reste conditionnée par les capacités des porteurs à remonter leurs dépenses de manière équilibrée et dans les délais impartis réglementairement.

En outre, comme en 2020, le travail de coopération avec l'autorité de certification a continué. Ce travail a permis la fluidification du processus de contrôle par l'autorité de certification et de déclaration des dépenses à la Commission.

- **Les enjeux organisationnels**

En plus du défi de la certification, l'autorité de gestion a dû prendre en compte dès 2021, les enjeux émergents liés à la période de chevauchement des deux périodes de programmation. Un plan de recrutement a été lancé en mars 2021 dans le cadre de la réorganisation des directions concernées (DAE/DAG) visant à relever les défis de la période de chevauchement et à s'adapter à la nouvelle structuration de la programmation 2021-2027.

Malgré cet effort, certaines difficultés de recrutement ont été rencontrées, du fait du jeu des mobilités et des difficultés de trouver des candidats pour certains profils. Il est à noter qu'un temps d'a minima 6 mois de montée en compétence est nécessaire pour appréhender la phase d'instruction et/ou certification. En outre, il est nécessaire d'alerter du risque de turn-over par suite d'un essoufflement des personnels expérimentés. Deux personnes ont été recrutées en renfort sur la certification des dossiers POIA en 2021.

Dans le cadre de la mise en place de la programmation 2021/2027, le Service POIA, en charge de la gestion du programme POIA, a été remplacé par un nouveau service : le **Service Développement Territorial Intégré (SDTI)**, qui regroupe la gestion des volets « urbain », « rural », et « Massif alpin » sur le nouveau programme.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Démarrage des travaux liés à la clôture du programme

A la fin de l'année 2021, les orientations de clôture de la Commission ont été publiées. Cela a permis à l'autorité de gestion de connaître le cadre dans lequel cette clôture interviendra et de commencer, en conséquence, à préparer la clôture du programme et à organiser au mieux le travail des équipes pour cette importante étape.

Dans ce contexte, l'autorité de gestion a réalisé une analyse détaillée et approfondie des trajectoires de tous les indicateurs de réalisation en vue de l'évaluation finale de la performance du programme. Le résultat de cette analyse devrait nous permettre de présenter courant 2022 une révision du programme, comme préconisé dans les orientations.

Autres informations concernant les tableaux financiers 6 et 7

La stratégie de programmation a conduit à faire de la surprogrammation afin d'assurer la consommation des fonds disponibles. Comme annoncé auparavant, la forte probabilité d'avoir des réductions budgétaires, voire des sous-consommations, fait ces chiffres susceptibles d'évoluer dans les années à venir, même si aucun autre AAP n'est prévu.

Comme déjà annoncé dans la lettre de réponse aux observations du RAMO 2020, dans la colonne « total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion », il n'apparaît que les dépenses validées par les services instructeurs de l'autorité de gestion.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	-------------------------------------	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - Assistance technique du programme
-----------------	---------------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	2 891 886,47	13,07%
3	4 096 943,65	87,37%
Total	6 988 830,12	20,56%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

En toile de fond de la réalisation du programme, en 2021, l'Assemblée générale de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) a réuni, le mardi 14 décembre 2021 à Nice Acropolis, les représentants de haut niveau des 7 pays (France, Italie, Suisse, Liechtenstein, Slovénie, Allemagne et Autriche) des 48 régions alpines, autour de la thématique « *Travailler pour une région alpine plus durable et plus résiliente* ».

Cet événement a marqué la fin des deux années de la présidence française de la SUERA, 2020 et 2021, assurée par l'État et les trois Régions françaises : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.

Cette deuxième année de présidence française a été l'occasion de consolider des alliances sur des sujets stratégiques comme la filière bois ou encore l'hydrogène vert. En particulier pour le programme opérationnel interrégional du Massif des Alpes, cette articulation SUERA/POIA a permis des liens forts autour de la valorisation des labels bois des Alpes, et du développement d'un tourisme durable toutes saisons.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)

Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
---------	------	----------